



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations continues pour les ostéopathes proposées par :

SA SCOP IOPS EUROSTEO l'établissement de formation Château de la Saurine - 1985 route de Martina - 13590 Meyreuil.

Représenté par Monsieur Jérôme Nourry Président Directeur Général.

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 93131427213 auprès du Préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur.

Établissement d'enseignement supérieur libre privé enregistré auprès du rectorat sous le numéro 033 3399R pôle Bordeaux / 013 3905Z pôle Meyreuil.

Identifiant SIRET 419 272 810 00013 - NAF 8542Z

Établissement référencé dans la base de données commune à l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle DATADOCK sous l'identifiant Id DD 0048245.

1 MODALITES D'INSCRIPTION

1.1. Conditions d'admission

Les formations sont réservées aux ostéopathes et couverts par une assurance en responsabilité professionnelle d'ostéopathe en cours de validité.

Certaines formations sont ouvertes aux étudiants de 5ème année en formation pour professionnels de santé.

Certaines formations sont ouvertes aux professionnels de santé (kinésithérapeutes, médecins, infirmier(e)s, sages-femmes, podologues).

Compte tenu du caractère pratique de la formation, les stagiaires présentant un problème de santé contre-indiquant la pratique des compétences du programme de formation doivent en informer EUROSTEO.

1.2. Préinscription

Vous êtes intéressé par une formation proposée par l'organisme de formation EUROSTEO, nous vous demandons de vous rendre sur le site d'EUROSTEO <https://www.eurosteo.com> (Onglet post grades) pour prendre connaissance des documents de présentation de la formation concernée, des conditions générales de vente et télécharger le bulletin d'inscription.

Votre pré-inscription sera validée à réception de votre dossier de pré-inscription complet :

- Bulletin d'inscription daté signé et rempli.
- Chèque d'acompte.
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Attestation d'enregistrement en qualité d'Ostéopathe auprès de l'agence régionale de santé ou une photocopie du diplôme d'ostéopathe pour les ostéopathes exerçant à l'étranger.
- Attestation en cours de validité d'assurance en responsabilité professionnelle d'ostéopathe.
- Une attestation de non contre-indication aux manipulations cervicales, seulement pour certaines formations (si vous êtes concernés une demande spécifique vous sera adressée).

1.3. Inscription définitive

Dès réception de votre dossier de pré-inscription EUROSTEO accuse réception par courrier électronique et vous adresse vos documents d'inscription :

- La convention de formation
- Les Conditions Générales de Vente
- Le livret d'accueil comprenant notamment les horaires de formation et le règlement intérieur de EUROSTEO applicable aux stagiaires.
- Le programme détaillé comprenant notamment les objectifs de la formation, la liste des formateurs avec indication de leurs titres et qualités, les modalités d'évaluation de la formation.

L'inscription est définitive et EUROSTEO vous adresse un accusé de réception par courrier électronique.

A compter de la date de signature de la convention, vous disposez d'un délai légal de rétractation de 10 jours. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée et le chèque d'acompte vous sera restitué.

2 MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de formation inclut la prestation de formation avec le matériel adéquat, les éventuels supports de cours papier préparés par le formateur et les pauses-café.

Le prix de formation n'inclut pas la prise en charge de l'hébergement, des repas et des déplacements.

Le prix de formation s'entend toutes taxes comprises EUROSTEO n'étant pas assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Pour les formations, le prix de la journée de formation est de 200 euros (deux cents euros) minimum, avec des tarifs différents selon les formations.

Le montant du chèque d'acompte est de 30% du montant total de la formation.



Le chèque d'acompte est à régler avec le dossier de pré-inscription et le solde est à payer au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

3 DOSSIER FIFPL

Pour information, vous pouvez éventuellement demander une prise en charge d'action de formation par le FIFPL.

A votre demande EUROSTEO vous transmettra un devis de formation pour votre demande préalable de prise en charge et remplira en fin de formation le formulaire d'attestation de présence et de règlement.

4 CONDITIONS D'ANNULATION

4.1. Du fait du stagiaire

Toute demande d'annulation par le stagiaire doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à EUROSTEO.

En cas d'abandon après l'inscription définitive et avant le début de la formation par le stagiaire, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation conserve le chèque d'acompte. La somme correspondant au chèque d'acompte ne peut alors faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA concerné.

En cas d'abandon après le début de la formation, par le stagiaire, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'ostéopathe s'engage à verser la totalité des frais de formation. Le montant de la totalité des frais de formation ne peut alors faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, la convention est résiliée. « Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat. » (Article L6353-7 du code du travail)

4.2. Du fait de EUROSTEO

EUROSTEO se réserve le droit d'annuler l'action de formation en cas de nombre insuffisant de stagiaires au plus tard 14 jours avant le début de la formation. La convention de formation est alors résiliée, les ostéopathes sont alors informés par mail de cette annulation. Toutes les sommes avancées sont alors remboursées.

EUROSTEO peut reporter une action de formation en cas de circonstances indépendantes de sa volonté : grève des transports, cas de force majeure concernant le formateur.



IOPS-EUROSTEO
Société Coopérative Ouvrière de Production
Société Anonyme à capital variable au capital de 99 000 euros
Siège social : Château de la Saurine, 1985 chemin de la Martina, 13590 Meyreuil
419 272 810 R.C.S. Aix-en-Provence 30/01/2013
Décision n° 2021-12 du 22 juillet 2021 portant agrément de l'Institut Ostéopathique des Professionnels de Santé (IOPS EUROSTEO) pour dispenser une formation en ostéopathie

DR :PR2 - PG Conditions générales de vente version 03 30/03/2023

5 ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

En fin de formation une attestation de formation est délivrée au stagiaire, elle mentionne les objectifs, et précisément la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

6 REGLEMENT INTERIEUR

Il vous est demandé de vous conformer aux termes du règlement intérieur applicable aux stagiaires de EUROSTEO qui vous est communiqué par EUROSTEO dans le livret d'accueil.

7 MEDIATION

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : **SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION**. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

N° adhérent : CNPM18336

ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION

27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

• EUROSTEO •



IOPS-EUROSTEO
Société Coopérative Ouvrière de Production
Société Anonyme à capital variable au capital de 99 000 euros
Siège social : Château de la Saurine, 1985 chemin de la Martina, 13590 Meyreuil
419 272 810 R.C.S. Aix-en-Provence 30/01/2013
Décision n° 2021-12 du 22 juillet 2021 portant agrément de l'Institut Ostéopathique des Professionnels de
Santé (IOPS EUROSTEO) pour dispenser une formation en ostéopathie
DR : PR2 - PG Conditions générales de vente version 03 30/03/2023

CGV établies le 04/12/2019 et modifiées le 03/05/2022

